

Accompagnement à la scolarité

Informations « Jeune »

Pour toute demande d'information, veuillez contacter :

Le CCAS (responsable La Cascade)

ccas@ville-claix.fr

ou

Elise BRUNEL (assistante administrative de La Cascade)

elise.brunel@ville-claix.fr

Ou par téléphone 04 76 98 35 42 (Accueil de La Cascade)

Charte de l'accompagnement à la scolarité

Proposer à un enfant en difficulté dans sa scolarité, qu'un bénévole l'aide 1h par semaine.

Le but étant de le rendre acteur et de lui apporter du plaisir dans son apprentissage, de mettre en avant ses compétences et de favoriser son désir d'apprendre.

Les Valeurs de l'accompagnement à la scolarité :

RESPECT, DIGNITÉ HUMAINE, S'APPUYER SUR LES RESSOURCES DE CHACUN.

L'accompagnement ce n'est pas :

- Une substitution à l'accompagnement apporté par la famille
- Un lieu pour faire l'ensemble de ses devoirs
- Du soutien scolaire qui lui, appartient aux professeurs qui portent l'enseignement.

Fonctionnement :

- 1h/semaine de fin septembre à fin juin dans les locaux du CCAS ou de la médiathèque
- Participation financière selon le quotient familial.
- Possibilité de souscrire à la médiathèque (directement auprès du service médiathèque).
- Il est essentiel d'informer la famille, le bénévole et la coordonnatrice de toute modification d'horaires ou de lieux, ainsi que de toute absence.
- La coordonnatrice travaille en lien avec les établissements scolaires, et peut être amenée à échanger avec les équipes encadrantes sur certaines situations.
- Les bénévoles travaillent en lien avec la coordonnatrice qui leur propose des temps de rencontres et de formations.

Engagement des bénévoles et de la famille :

- Respect du cadre, des horaires et des personnes
- Favoriser le dialogue pour développer les compétences et instaurer une relation de confiance
- Apporter le matériel nécessaire à l'apprentissage (supports divers pour les bénévoles, affaires scolaires pour le jeune)
- Participer aux rencontres organisées par « La Cascade »